2 novembre 2004 **04.389**

Question Philippe Haeberli

Tunnel de la Béroche: le bout du tunnel?

Après quelques semaines de fermeture, suite à l'incendie survenu le 2 octobre 2004 dans les locaux techniques des tunnels de la Béroche, le trafic peut à nouveau emprunter partiellement ce tronçon d'autoroute.

Les dégâts estimés à environ 3 millions de francs font suite au précédent sinistre survenu en juillet 2003 et qui a occasionné une dépense d'un million de francs.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat si tout est entrepris pour établir les responsabilités, tant au niveau des entreprises que dans le cadre de l'Etat. Suite au premier incendie, est-ce que toutes les mesures de précaution ont été prises afin de prévenir d'autres sinistres du même type? Comment envisage-t-il cette question dans le contexte de l'ouverture du tronçon A 5 Grandson-Areuse en mai 2005, qui est en grande partie en tunnels et viaducs et qui risque donc d'être également vulnérable à ce type d'incident?

Dans la même veine, peut-on attribuer à la malchance les nombreux soucis techniques, par exemple les morceaux du plafond de la voûte qui étaient tombés sur la chaussée ou faut-il parler de malfaçons?

Enfin, qui payera les travaux de réfection des installations?

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.